



**Ordre
des agronomes
du Québec**

**MÉMOIRE DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC
SUR L'AGRICULTURE URBAINE À MONTRÉAL,
UN AVENIR À CULTIVER**

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC	3
INTRODUCTION	4
QUELLE AGRICULTURE DOIT ÊTRE PRATIQUÉE EN MILIEU URBAIN?	4
LA NÉCESSITÉ QUE LES INTERVENTIONS SOIENT PLANIFIÉES, COHÉRENTES, RÉALISTES ET ÉLABORÉES À L'AIDE DE PROFESSIONNELS COMPÉTENTS	5
LA SIMILITUDE DES DÉFIS SOULEVÉS PAR LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE EN MILIEUX URBAINS ET RURAUX	7
CONCLUSION.....	7

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

Constitué par la *Loi sur les agronomes*¹, l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) regroupe l'ensemble des professionnels autorisés à exercer l'agronomie et à porter le titre d'agronome. Sa principale mission est de protéger le public. Dans le cadre de la réalisation de cette mission, l'OAQ encadre l'exercice de la profession d'agronome, notamment en s'assurant que les agronomes maintiennent continuellement les plus hauts standards de compétence et d'intégrité.

Plus de 3 200 agronomes mettent leurs connaissances, leur savoir-faire et leur sens de l'éthique au profit d'une grande variété de clients, et ce, dans une foule de domaines, allant de la culture et de l'élevage à l'aménagement des sols et du territoire en passant par l'agroéconomie et la transformation des aliments.

En raison de leur formation et de la complexité des enjeux reliés à l'agriculture et à l'agroalimentaire, les agronomes privilégient une approche globale pour résoudre un problème donné.

Ils ont l'obligation déontologique de tenir compte des conséquences de leurs interventions sur les citoyens, peu importe le milieu où ils vivent².

Par son mandat législatif et la nature des activités exercées par ses membres, l'OAQ porte un intérêt soutenu aux questions concernant l'agriculture, l'aménagement du territoire et l'environnement. Il fait part aux autorités de ses positions et de ses préoccupations, toujours dans le but de protéger le public.

C'est dans cette optique que l'OAQ désire soumettre à l'Office de consultation publique de Montréal de quelques réflexions quant à l'agriculture urbaine.

¹ L.R.Q., c. A-12.

² Code de déontologie des agronomes, R.R.Q., c. A-12, r. 4.01, art. 6.

INTRODUCTION

L'OAQ se réjouit de l'intérêt des citoyens de Montréal envers la pratique de l'agriculture en milieu urbain et périurbain³.

Nous ne pouvons qu'abonder dans le sens de la Ville de Montréal quant aux avantages que peuvent procurer l'agriculture et le jardinage pour la collectivité⁴ et saluons les différentes initiatives, autant publiques que privées, qui ont été proposées pour favoriser leur essor.

L'OAQ souhaite attirer l'attention de l'Office de consultation publique de Montréal sur les éléments suivants :

- les interventions visant à promouvoir, à favoriser et à maintenir l'agriculture urbaine et périurbaine doivent être planifiées, cohérentes, réalistes et élaborées à l'aide de professionnels compétents;
- les défis que soulève l'agriculture urbaine et périurbaine ne sont pas si différents de ceux que rencontre le milieu agricole rural.

Toutefois, avant de rentrer dans le vif du sujet, il convient de s'interroger sur la nature des activités agricoles désirées.

Nous croyons que, à cette étape-ci, il revient aux citoyens de Montréal de se prononcer sur l'avenir de l'agriculture urbaine dans leur milieu. C'est par déférence envers leurs choix quant à l'aménagement de leur milieu de vie que l'OAQ se limite à quelques commentaires.

Par contre, les citoyens de Montréal pourront être assurés de la volonté de l'OAQ et des agronomes en général de participer aux initiatives reliées à l'agriculture urbaine.

QUELLE AGRICULTURE DOIT ÊTRE PRATIQUÉE EN MILIEU URBAIN?

L'agriculture peut se définir comme étant « l'ensemble des activités développées par l'homme, qui ont pour objet la transformation de son milieu naturel afin de produire les végétaux et les animaux qui lui sont utiles, en particulier ceux qui sont nécessaires à son alimentation »⁵.

³ Pour alléger le texte, nous utiliserons l'expression « agriculture urbaine » pour parler indistinctement de toute activité d'agriculture ou de jardinage, en milieu urbain ou périurbain, à moins que le contexte n'en indique autrement.

⁴ VILLE DE MONTRÉAL, État de l'agriculture urbaine à Montréal, 2012, pp.6 et 7.

⁵ OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Le Grand dictionnaire terminologique*, disponible en ligne à <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/gdt.html>. On peut voir de cette définition que l'agriculture

L'OAQ estime qu'une certaine distinction doit être faite entre *agriculture* et *jardinage*.

Pour les besoins de la présente section, nous pourrions dire que l'agriculture se veut une activité économique organisée, dans un but éventuel de commercialiser des produits d'origine animale⁶ ou végétale, tandis que le jardinage est davantage une activité individuelle ou collective qui vise plusieurs fins, dont celle d'assurer une production de fruits ou de légumes pour une période limitée.

Cette distinction est nécessaire puisque les enjeux, les défis et les conséquences liés à ces activités diffèrent. Traiter le jardinage et l'agriculture de façons identiques présente un portrait erroné de la situation, qui ne tient pas compte des défis qui sont propres à chacune d'elles ni des conséquences, positives ou négatives, qui leur sont associées.

Par exemple, les questions soulevées par l'usage d'intrants, l'utilisation du territoire et le respect de la législation provinciale sont autrement plus complexes quand elles visent des activités de production agricole plutôt que de jardinage.

L'OAQ est d'avis que l'agriculture et le jardinage ont tous les deux leur place à Montréal. Il ne s'agit pas de considérer l'une de ces activités comme moindre à l'autre, mais simplement de prendre en compte qu'elles répondent à des besoins différents, mais non concurrents. Les mesures applicables à l'une ne pourront pas nécessairement l'être à l'autre.

LA NÉCESSITÉ QUE LES INTERVENTIONS SOIENT PLANIFIÉES, COHÉRENTES, RÉALISTES ET ÉLABORÉES À L'AIDE DE PROFESSIONNELS COMPÉTENTS

Devant une activité pour laquelle l'intérêt des citoyens ne cesse de grandir, il apparaît probable que la Ville de Montréal et ses arrondissements fassent l'objet de nombreuses demandes relatives au déploiement de mesures pour favoriser la pratique de l'agriculture urbaine, notamment en soutenant les initiatives privées ou en ouvrant des jardins communautaires ou collectifs à différents endroits.

L'OAQ croit qu'il est primordial que les interventions, peu importe leur nature, soient conçues dans le but d'assurer une certaine forme de pérennité à l'agriculture en milieu urbain et périurbain. Ceci suppose que ces interventions soient conformes à certains critères.

Premièrement, il faut qu'il y ait un souci permanent d'assurer la cohérence entre les interventions de la ville centre, des arrondissements et des autres partenaires qui

n'est pas uniquement l'exploitation d'une culture ou d'un élevage à des fins de production alimentaire. Il est donc erroné d'associer automatiquement l'agriculture à la production d'aliments.

⁶ Nous comprenons que la consultation ne vise, cependant, que les productions végétales.

pourraient être appelés à fournir une contribution. Une concertation des intervenants est donc absolument essentielle.

Deuxièmement, les interventions réalisées dans ce domaine doivent elles-mêmes avoir une certaine permanence et être planifiées à long terme. L'agriculture se pense en fonction du long terme, de la durabilité. Les initiatives à court terme, sans coordination, finissent inévitablement par générer de la confusion dans l'esprit des citoyens.

Troisièmement, il convient de faire preuve de réalisme quant à la détermination des objectifs de même qu'à la durée et aux moyens nécessaires pour les atteindre. Ceci ne signifie aucunement que l'ambition et les approches novatrices doivent être écartées, mais qu'il convient d'éviter de créer des attentes qui ne pourront jamais être comblées. Une telle chose apporterait son lot de désillusions et mettrait en péril toute initiative future quant à l'agriculture urbaine.

Quatrièmement, il va de soi que le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine doit être planifié dans le cadre du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* et du *Schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal*. Par ailleurs, la réglementation d'urbanisme doit prévoir et favoriser la mise en œuvre d'initiatives liées à l'agriculture urbaine et périurbaine, comme la construction de serres sur les toits de bâtiments.

Finalement, les professionnels, en particulier les agronomes, devraient être sollicités autant par la Ville de Montréal que par les entreprises du secteur privé et les intervenants du secteur communautaire. En effet, les avis et les recommandations fournis par des professionnels compétents leur permettront de trouver les meilleures solutions à mettre en place pour résoudre tout problème que pourrait poser la pratique de l'agriculture en milieu urbain et périurbain. Par exemple, l'agronome possède les connaissances pour évaluer les niveaux de contamination des sols des jardins communautaires par les métaux lourds (ex. : plomb). De plus, par sa formation universitaire, l'agronome sait intervenir dans la conduite d'une culture en serre.

D'ailleurs, les agronomes, notamment ceux exerçant au Jardin botanique de Montréal, peuvent également être mis à contribution pour vulgariser des notions agronomiques au profit des jardiniers. En effet, il est certain que les activités de jardinage seront beaucoup plus populaires si de l'information adéquate est offerte aux citoyens.

Ce raisonnement peut s'appliquer également à l'utilisation des végétaux à d'autres fins que la production de nourriture.

Dans notre contexte actuel où les attentes sont souvent très grandes et les ressources disponibles, beaucoup plus restreintes, seules les solutions viables et efficaces peuvent être retenues. Si la Ville de Montréal entend fournir une aide financière à des tiers, celle-ci doit être conditionnelle à l'atteinte de résultats. Autrement, il y a un risque certain que plusieurs verront l'agriculture urbaine et périurbaine comme une lubie onéreuse.

LA SIMILITUDE DES DÉFIS SOULEVÉS PAR LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE EN MILIEUX URBAINS ET RURAUX

Depuis de nombreuses décennies, la pratique de l'agriculture au Québec – et même ailleurs dans le monde – fait face à de nombreux défis, notamment quant à la diminution des surfaces cultivables au profit d'autres usages du territoire, à la cohabitation harmonieuse entre ceux-ci et à la protection de l'environnement.

La pratique de l'agriculture en milieu urbain et périurbain fera elle aussi inévitablement face à ces défis, peut-être même davantage, si l'on considère la densité de la population. En ce sens, la gestion de ces enjeux doit faire partie intégrante de tout projet d'agriculture en milieu urbain et périurbain.

Au cours des dernières années, différentes mesures ont été mises en place pour y répondre, et ce, grâce au concours de nombreux agronomes qui s'investissent, entre autres, dans la recherche de nouvelles techniques de culture. À titre d'exemple, l'agronome sait optimiser les conditions de croissance des cultures dans les serres, en gérant l'eau, les fertilisants et les ondes lumineuses selon le stade de croissance.

Il est raisonnable de penser que plusieurs de ces méthodes pourront être appliquées, moyennant peut-être quelques adaptations, aux problématiques qui pourraient être soulevées en milieu urbain.

L'OAQ estime donc qu'il pourrait être pertinent pour la Ville de Montréal de s'inspirer des solutions mises en place ailleurs au Québec, notamment en matière de cohabitation, d'environnement et de technique de production.

CONCLUSION

La Ville de Montréal a maintenant la chance de devenir une pionnière au Québec de l'agriculture urbaine et périurbaine, et ce, au grand profit de ses citoyens.

Toutefois, pour que cette initiative se révèle un véritable succès, il convient de faire preuve d'une vision à long terme, d'être cohérent et d'associer à l'esprit d'initiative une solide dose de réalisme quant aux objectifs à atteindre.

L'OAQ estime que les avenues suivantes seraient prometteuses :

- **création d'un comité consultatif dont la mission serait d'identifier les défis susceptibles d'influer sur la pratique de l'agriculture en milieu urbain et périurbain, de proposer des solutions de même que de déceler les possibilités de développement**
- **favoriser la vulgarisation de l'information relative à la pratique du jardinage et à l'utilisation des végétaux à d'autres fins;**

- **rendre toute aide financière municipale destinée à favoriser la pratique de l'agriculture urbaine conditionnelle à l'atteinte d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux.**

À cet effet, l'OAQ offre toute sa collaboration à la Ville de Montréal pour que son initiative se transforme en un succès et un modèle à suivre pour les autres municipalités.